

# TECHNICIEN TERRITORIAL

## Spécialité « Aménagement urbain et développement durable »

### Concours Externe – Interne – 3<sup>ème</sup> Voie - Session 2018

#### PROCÈS VERBAL N° 18 SC/2018

#### DÉLIBÉRATION DU JURY D'ADMISSIBILITÉ DU JEUDI 24 MAI 2018 À 14H30

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
**VU** le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,  
**VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

**VU** le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux ;

**VU** l'arrêté du 15 juillet 2011 modifié fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

**VU** l'arrêté n°28-SC/2017 du 09 août 2017 portant ouverture des concours externe, interne et du troisième concours de Technicien Territorial - session 2018 – Spécialité « Aménagement urbain et développement durable » organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, du Lot et du Tarn.

**VU** l'arrêté N° 08- SC/2018 du 16 mars 2018 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et du troisième concours de Technicien Territorial au titre de la session 2018 dans la spécialité « Aménagement urbain et développement durable » organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, du Lot et du Tarn.

**VU** l'arrêté N°13-SC/2018 du 30 mars 2018 portant nomination des membres du jury des concours Externe, Interne et Troisième Concours de Technicien Territorial - session 2018 – Spécialité « Aménagement urbain et développement durable » organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, du Lot et du Tarn.

**VU** l'arrêté 14-SC/2018 du 30 mars 2018 portant désignation des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et du troisième concours de Technicien Territorial - session 2018 – Spécialité « Aménagement urbain et développement durable » organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, du Lot et du Tarn.

**VU** la charte de coordination régionale des Centres de Gestion de la région Occitanie signée le 24 novembre 2016,  
**CONSIDÉRANT** le nombre de postes ouverts, le nombre de candidats admis à concourir, ainsi que le déroulement des épreuves écrites comme suit :

Concours	Nbre de poste	Epreuves	Admis à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite d'admissibilité	% de candidats absents aux épreuves écrites	Date Et lieu Des épreuves écrites
EXTERNE	6	Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (Durée : 3 heures ; coefficient 1).	88	36	52	59	Le jeudi 12 avril 2018 À « HALLE DES SPORTS » 42, Avenue François Cassagnes 66430 BOMPAS
INTERNE	9	Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.	89	59	30	34	
3 <sup>ème</sup> VOIE	3	au titre de laquelle le candidat concourt. (Durée : 3 heures ; coefficient 1).	18	12	06	33	
	18		195	107	88	45	

**CONSIDÉRANT** les principales règles de notation :

- Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires, d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat,
- L'absence d'un candidat à une épreuve obligatoire est éliminatoire,
- Les copies ont fait l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, des corrigés type et des indications de barème,

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des notes octroyées par l'ensemble des correcteurs,

**Ce jour jeudi 24 mai 2018, les membres du jury et après avoir procédé à la péréquation des notes :**

**DÉCIDENT :**

- **D'arrêter** à l'unanimité les seuils d'admissibilité comme suit :

<b>Seuils d'admissibilité</b>			
<b>Concours</b>	<b>Moyenne/20</b>	<b>Nombre de points</b>	<b>Nombre de candidats</b>
<b>Externe</b>	<b>10.00/20.00</b>	<b>10.00</b>	<b>11</b>
<b>Interne</b>	<b>11.00/20.00</b>	<b>11.00</b>	<b>17</b>
<b>3<sup>ème</sup> Voie</b>	<b>10.25/20.00</b>	<b>10.25</b>	<b>02</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>30</b>

- **de valider** les grilles d'évaluation des épreuves orales d'admission qui se dérouleront les 18 et 19 juin 2018 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales – 6 rue de l'Ange – 66901 - PERPIGNAN

- **D'arrêter ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent Procès-Verbal, la liste des 30 candidats déclarés admissibles (trente candidats) par voie de concours et par ordre alphabétique, qui seront convoqués à l'épreuve d'admission**, de Technicien Territorial - session 2018 – Spécialité « Aménagement urbain et développement durable » organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, du Lot et du Tarn.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de la publication.  
Transmis au Représentant de l'Etat.  
Le .....

**En qualité d'Elus locaux :**

**Présidente du jury,**

**Madame Ginette MORAL**  
Adjointe au Maire  
à la mairie de Millas.

**Madame Jeanine ALBERT** Adjointe au  
Maire  
à la mairie de Trouillas.

**Monsieur Gilles TRILLES**  
Adjoint au Maire  
à la mairie de Canohès.

**En qualité de Fonctionnaires :**

**Monsieur Gérard PUJOL**  
Ingénieur territorial en chef,  
Directeur des Services Techniques  
au SYDETOM66 - Toulouges.

**Monsieur Pierre GAHAGNON**  
Représentant du CNFPT

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
29 MAI 2018

COURRIER

**Monsieur Hervé MAYENS**  
Tirage au sort des représentants du  
personnel de catégorie B.

**En qualité de Personnes Qualifiées :**

**Monsieur Stéphane GACHON**  
Ingénieur territorial principal  
Directeur général des services  
techniques  
à la Communauté de Communes  
Salanque Méditerranée  
Claira.

*"Absent excusé"*

**Madame Géraldine GROS  
BALHAZARD**  
Ingénieur territorial principal  
Chef de Service  
à la mairie de Saint-Cyprien.

**Madame Alexandra SOULEYREAU**  
Ingénieur territorial principal  
Responsable des opérations  
d'aménagement  
à la mairie de Perpignan.

**ANNEXE 1**  
**TECHNICIEN TERRITORIAL - Session 2018**  
**Spécialité "Aménagement urbain et développement durable"**  
 Concours Externe - Interne - 3ème Voie

**Liste des candidats déclarés admissibles par le jury du 24 mai 2018**

<b>N° de dossier</b>	<b>Concours</b>	<b>Titre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
26176	3ième VOIE	Madame	GENNESON	Axelle
26161	3ième VOIE	Madame	PAINO	Aurelie
26219	EXTERNE	Monsieur	BAILLOU	Elie
26155	EXTERNE	Monsieur	BASLE	Mathias
26151	EXTERNE	Monsieur	BENMAMAR	Julien
26158	EXTERNE	Monsieur	BERRUS	Loïc
26147	EXTERNE	Mademoiselle	BOUTONNET	Mélanie
26183	EXTERNE	Madame	DUMAY	Alix
26129	EXTERNE	Mademoiselle	FONTAINE	Justine
26262	EXTERNE	Madame	LHOPITAL	Céline
26082	EXTERNE	Mademoiselle	MALARTRE	Manon
26182	EXTERNE	Madame	MARTY	Quitterie
26133	EXTERNE	Monsieur	VARRIER	Alexandre
26226	INTERNE	Madame	ADREY	Marion
26126	INTERNE	Monsieur	AUBERGER	Damien
26239	INTERNE	Monsieur	BANEL	Marc
26181	INTERNE	Monsieur	BERTOLINO	Eric
26117	INTERNE	Mademoiselle	BITIGRI	Alexandra
26179	INTERNE	Madame	CARDINAL	Aline
26276	INTERNE	Monsieur	CASTEILTORT	Raphael
26189	INTERNE	Monsieur	CHOTEAU	Mathieu
26165	INTERNE	Madame	COLSON	Mathilde
26252	INTERNE	Madame	DELMAS	Caroline
26116	INTERNE	Madame	ESQUIVEL	Marta
26229	INTERNE	Madame	GEORGES	Céline
26127	INTERNE	Monsieur	INVERNON	Alain
26220	INTERNE	Mademoiselle	MARTINEZ	Fanny
26205	INTERNE	Madame	MIODINI	Sandrine
26096	INTERNE	Monsieur	VANHAUTE	Thierry
26174	INTERNE	Madame	VILARRASA	Nadine

Liste arrêtée à 30 candidats

1/1